

Lettre ouverte aux futurs députés (17/06/2024)

Mesdames et Messieurs les futurs députés,

L'Association Nationale de Police Judiciaire a pris acte des résultats des élections européennes et de la dissolution de l'Assemblée Nationale. L'organisation d'élections législatives et la perspective d'un changement de gouvernement sont l'occasion de mettre à nouveau au cœur des débats la sécurité des Français. Celle-ci passe inévitablement par la remise en cause de la réforme de la Police Nationale.

Face au constat partagé par tous d'une investigation moribonde dans tous les commissariats de France, il a été décidé de placer la Police Judiciaire sous la tutelle de la Sécurité Publique. On a ainsi tué l'outil d'investigation le plus efficace sans pour autant apporter le moindre renfort aux enquêteurs en difficulté dans les commissariats.

L'ANPJ rappelle que, malgré sa représentativité et ses sollicitations répétées, le ministre de l'Intérieur et le Directeur Général de la Police Nationale ont toujours refusé d'échanger avec elle. Par de nombreux communiqués de presse, l'ANPJ les a alertés sur les conséquences désastreuses de cette réforme sur le fonctionnement spécifique de la Police Judiciaire et, plus généralement, sur l'avenir de l'investigation. Ils ont fait le choix de les ignorer.

Or aujourd'hui, le constat est très clair. À l'heure où le narco trafic, la corruption, la grande délinquance financière, les règlements de comptes et la violence explosent partout sur le territoire, la sécurité des Français exige une Police Judiciaire puissante, spécialisée et indépendante.

La réorganisation de la Police Nationale, effective depuis le 1er janvier 2024, a, au contraire, affaibli la Police Judiciaire par des coupes drastiques de ses effectifs, son découpage territorial totalement inadapté, sa dépendance à des directeurs départementaux non aguerris et peu concernés, et une inévitable déspecialisation de ses enquêteurs.

Au plus fort de sa mobilisation, l'ANPJ a rencontré de nombreux parlementaires de tous bords politiques. Beaucoup ont compris et dénoncé les dangers de la réforme. Les conclusions de la mission d'information du Sénat codirigée par monsieur Jérôme DURAIN, de celle de l'Assemblée Nationale codirigée par monsieur Ugo BERNALICIS et celles du rapport de monsieur Philippe DOMINATI en attestent. Messieurs Eric CIOTTI, Frédéric PECHENARD, Georges FENECH, et d'anciens DGPN ont pris publiquement position contre cette réforme. L'ANPJ a obtenu le soutien des magistrats, avocats pénalistes, journalistes spécialisés, sociologues qui ont également exprimé leur crainte.

Tout comme l'ANPJ, ils n'ont été ni écoutés, ni entendus.

*« La seule police qu'une démocratie puisse avouer, la police judiciaire, n'est plus au service de l'arbitraire, son œuvre est de liberté »
Georges Clemenceau le 14 octobre 1906*

La réforme, passée en force, avec précipitation et impréparation, provoque des dysfonctionnements de la Police Judiciaire nuisant gravement à son efficacité :

- les notes opérationnelles ne circulent plus entre ses différents services,
- plus aucune coordination nationale n'est assurée,
- des enquêteurs de police judiciaire sont employés à des tâches indues parfois au mépris des opérations en cours et de leur anonymat (jalonnement sur le passage de la flamme olympique, déferrements, permanences judiciaires élargies aux missions de voie publique, etc.),
- des dispositifs d'interpellation sont divulgués, et donc rendus inopérants,
- certains fichiers de police sont désormais inaccessibles, tandis que d'autres sont ouverts à tous,
- la perte des secrétariats opérationnels et l'adoption des protocoles hérités de la Sécurité Publique alourdissent et complexifient les tâches administratives,
- les nouveaux centres de décision se concentrent au niveau départemental, avec la polarisation locale qui en découle, alors que la grande délinquance se joue des frontières administratives et est déjà engagée dans une logique d'expansion,
- les états-majors se sont multipliés et ont enflé de manière disproportionnée, en ponctionnant sur les effectifs opérationnels,
- dans certains départements, les budgets mutualisés sont déjà presque épuisés et les restrictions budgétaires annoncées impacteront les formations, les déplacements et les outils des enquêteurs.

Ces exemples, relevés en quelques mois seulement, doivent vous alerter sur la nécessité d'agir vite et autrement.

Il n'est pas trop tard pour extraire la Police Judiciaire de cette réforme et réfléchir sereinement, en dehors de toute idéologie et démagogie, à la meilleure façon d'améliorer le service public de la Police Nationale.

Il est temps de créer une grande et ambitieuse Direction Générale de la Police Judiciaire rassemblant des enquêteurs spécialisés procéduriers, experts, sachants et techniciens pour coordonner la lutte contre la criminalité organisée et spécialisée.

La sécurité est un enjeu national. Dans ce contexte, l'ANPJ, apolitique et asyndicale, se tient à votre disposition pour vous présenter des propositions claires, constructives et franches destinées à améliorer l'efficacité de la lutte contre la criminalité du haut du spectre.

*« La seule police qu'une démocratie puisse avouer, la police judiciaire, n'est plus au service de l'arbitraire, son œuvre est de liberté »
Georges Clemenceau le 14 octobre 1906*